

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
25 août 2025 à 19 h.

Sont présents :

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire
suppléant, siège n° 4 et Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Sont absents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1
Christian Jutras, conseiller, siège n° 2
Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

198.08.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
25 août 2025, 19 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Modification du contrat de travail de l'employé numéro 02-0039
5. Heure d'ouverture du bureau municipal
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
7. Levée de la réunion

4. Modification du contrat de travail de l'employé numéro 02-0039

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0039 a été embauchée le 22 avril 2025 ;

ATTENDU QUE lors de l'embauche de l'employée numéro 02-0039, il a été mentionné qu'après la période probatoire de 6 mois, si le rendement de l'employée était satisfaisant, il y aurait un ajustement du contrat de travail de l'employée pour le point 4.1 dudit contrat ;

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0039 a débuté la cotisation des assurances collectives à partir du 22 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0039 désire augmenter ses heures de travail ;

ATTENDU QUE le rendement satisfaisant de la directrice générale et greffière-trésorière à son égard ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les points 4.1 et 4.2 de son contrat de travail ;

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0037 a été embauchée le 13 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0037 n'a jamais d'augmentation salariale significative depuis son embauche ;

ATTENDU le rendement satisfaisant de la directrice générale à l'égard de l'employée 02-0037 ;

199.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de modifier le point 4.1 du contrat de travail de l'employée numéro 02-0037 en augmentant son taux horaire à 2 \$/heure ;
- de modifier les points 4.1 du contrat de travail de l'employée numéro 02-0039 en augmentant son taux horaire de 1 \$/heure et à partir du 22 octobre 2025, en augmentant son taux horaire à 1 \$/heure ;
- de modifier le point 4.2 du contrat de travail de l'employée numéro 02-0039 en augmentant ses heures de travail à 32 heures de travail par semaine ;
- que les modifications des points 4.1 et 4.2 des employées 02-0037 et 02-0039 seront rétroactifs à partir du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE les heures de travail de l'employée numéro 02-0039 ont été augmentées ;

ATTENDU QUE le nombre d’heures que l’employée numéro 02-0039 fait de plus pourrait être mis à profit pour les citoyens ;

200.08.2025 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyé de Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de modifier les heures d’ouverture du bureau municipal ;
- que les heures d’ouverture du bureau municipal seront celles-ci
 - lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 17 h;
- que ce changement sera effectif à partir du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Période de questions sur les sujets à l’ordre du jour seulement

Aucune question n’est soumise.

7. Levée de la réunion

201.08.2025 Il est 19 h 18, l’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sarah Raymond de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n’exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale